

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le NEUF AVRIL**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 04 avril 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 19**

**Quorum : 12**

**Nombre de pouvoirs : /**

**Nombre de votants : 19**

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

**Présents : 19**

Mmes, MM: BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

**Absents et excusés : 04**

Mmes, MM. TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

### D\_2025\_04\_17

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Au vu des éléments ci-après du compte administratif de l'exercice 2024, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Pour mémoire, le résultat du budget pour l'exercice 2024 est déterminé de la manière suivante :

	Fonctionnement	Investissement	Résultats
<b>Résultat de clôture 2023</b>	402 882,76 €	- 111 780,01 €	291 102,75 €
<b>Affectation au financement de l'investissement</b>	259 152,21 €		259 152,21 €
<b>Recettes 2024</b>	579 230,61 €	357 747,29 €	936 977,90 €
<b>Dépenses 2024</b>	556 287,32 €	344 685,69 €	900 973,01 €
<b>Résultat avant report</b>	22 943,29 €	13 061,60 €	36 004,89 €
<b>Résultat de clôture 2024</b>	<b>166 673,84 €</b>	<b>- 98 718,41 €</b>	<b>67 955,43 €</b>

Ce résultat laisse donc apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 166 673,84 €,
- un déficit de la section d'investissement de 98 718,41 €,
- un résultat global excédentaire de 67 955,43 €.

En tenant compte d'un solde de restes à réaliser de 6 380,20 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 105 098,61 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REPORTE le déficit d'investissement de 98 718,41€ au compte 001,

APPROUVE les reports de dépenses d'investissement pour 6 380,20 €, conformément à l'état des restes à réaliser,

AFFECTE au compte 1068 une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 105 098.61 €, pour couvrir le déficit d'investissement et le solde des restes à réaliser,

REPORTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 61 575,23 € au compte 002.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 10 avril 2025.

La secrétaire de séance,  
**Marie-Paule MARULLAZ.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---